Cinquante-septième année. - N ° 192 A Jeudi 5 octobre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2086

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

319 060 968 RCS Clermont-Ferrand.
E 7 DOME.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : 52, Rue Georges Besse, 63000 Clermont-Ferrand.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : La société « SELECOM AGEVE » Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : 52 rue Georges Besse, 63000 CLERMONT-FERRAND Capital : 250 000 € Numéro unique d'identification : 444 573 752 Lieu d'immatriculation : CLERMONT-FERRAND Société absorbée : La société « E 7 DOME » Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : 52 rue Georges Besse, 63000 CLERMONT-FERRAND Capital : 300 000 € Numéro unique d'identification : 319 060 968 Lieu d'immatriculation : CLERMONT-FERRAND Opération : Fusion absorption placée sous le régime des articles L 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du code de commerce et, spécialement, par les articles L. 236-8 et L. 236-15 du même code. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1 381 639,42 € Passif : 863 485,60 € Montant de l'augmentation de capital de la société absorbante suite à fusion : 359 930,55 €. Réduction et augmentation du capital de la société absorbante : La société absorbée, détenant 400 actions de la société absorbante, ces actions seront annulées par voie de réduction de capital d'un montant de 27 777,78 €. Le capital social, porté à 609 930,55 € du fait de la fusion, sera donc ramené à 582 152,77 €. Cette réduction de capital sera suivie d'une seconde augmentation de capital de 17 847,23 € par incorporation d'une partie de la prime de fusion pour parvenir à un capital arrondi de 600 000 €. Rapport d'échange des droits sociaux : 1 action de la société absorbante pour 2,894 actions (arrondi) de la société absorbée, entrainant la création de 5 183 actions de la société absorbante. Montant de la prime de fusion : 158 223,27 € porté à 164 153,82 € suite aux opérations de réduction et d'augmentation de capital susvisées. Date du projet commun de fusion : 29 septembre 2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : 2 octobre 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT FERRAND pour la société SELECOM AGEVE et pour la société E7 DOME..